

De la loi du 5 Avril 1884;

Considérant que le chemin précité est d'une grande utilité pour la commune et qu'il est indispensable de rétablir la circulation qui est actuellement des plus difficiles.

Délibère

1^{re} Le projet soumis est adopté.

2^{re} En conformité de l'article 2 du décret du 3 Juin 1880, seront d'abord.

affectées au paiement de la dépense évaluée, comme il est dit plus haut à 16000^f.

Les ressources ordinaires et spéciales dont suit le détail

Revenus et produits divers ordinaires disponibles

Fonds libres de la vicinalité

Portions disponibles des $\left\{ \begin{array}{l} 3 \text{ Jours de prestations} \\ 5 \text{ centimes spéciaux} \end{array} \right.$

Reste pour la dépense à couvrir au moyen des ressources communales

extraordinaires et des subventions du département et de l'Etat. 16000^f

Par application du décret du 3 Juin 1880 cette somme doit être ainsi répartie.

15,48 % ou 2472 francs à la charge de la commune.

12,88 % ou 2056 francs à la charge du Département.

72,20 % ou 11552 francs à la charge de l'Etat.

La commune prend à sa charge la totalité de la part de dépense contributive du Département.

3^{re} La part contributive sus-indiquée de la commune augmentée de la somme de Mille neufcent soixante seize francs quelle donnera au lieu et place du Département sera couverte au moyen des ressources extraordinaires énumérées ci-après:

Prélèvement sur le produit en de l'imposition extraordinaire de centimes votés le.

Prélèvement sur le reliquat de fr restant à réaliser sur l'emprunt de autorisé le.

1. auprès de la caisse

Forcéscriptions en nature $\left\{ \begin{array}{l} Certains cédés gratuitement. \\ Travaux, journées, matériaux. \end{array} \right.$

Forcéscriptions en argent

Ces ressources seront complétées de la manière suivante:

La commune sera imposée extraordinairement, en 1901 de trois centimes additionnels en principal des quatre contributions directes devant produire

Il sera contracté, en 1900, un emprunt de 1500 francs en nombre rond, auprès de la

La Paix des retraites pour la vieillesse

Superior

Total.

1800. Fin.

Le Pour assurer le remboursement de l'emprunt de 4500^f
ci-dessus voté, la commune sera imposée extraordinairement de
trois centimes par franc au principal des contributions directes pendant
30 ans, à partir du 1^{er} Janvier 1901;

La séance est levée à trois heures du soir.

Orl signé: M. M. A. Lantier & Monney & Monney

[Handwritten signatures and names:]

L'an mil neuf cent et le dix huitième du mois de Juin,
Le Conseil Municipal de la Commune de Bonifacio,
réuni en session ordinaire, sous la présidence de M.
D'Accetiani, Nicolas, 1^{er} Adjoint M^{le} pour le motif empêché.
Étaient présents, MM. Carrega J. Santini Philippe
Minghetti F. Casabianca F. Paquernard V. Gaudio
Louis, Gavino A. M. Castelli E. Cammaroni G.
Monéglio F. Santini Antoine, Carrega Laurent,
Gaudio François Carrega Pierre, Rocca Barthelme
Cammaroni Simon, Gagliardi Pierre, Cammaroni^{cur}
D'Accetiani Antoine, formant la majorité des
membres en exercice. —

Mr. Stanton Philippe a été élu secrétaire.

Le Conseil :

Vu la loi Du 21 Mai 1836, l'instruction ministérielle du 24 Juin suivant et le règlement général sur les chemins vicinaux.

Après le rapport des Agents voyers sur la situation des chemins vicinaux ordinaires, sur les dépenses à y effectuer en 1901 et sur l'emploi à donner aux reliquats. ~~1899~~ 1899.

Vue l'arrêté de mise en demeure de Mr. le Préfet du Département en date du 14 Avril 1900

Après le budget approuvé pour l'année courante et les comptes
revenus, tant par le Maire que par le Receveur municipal,
des recettes & des dépenses de l'exercice expiré, comparés,
dont il résulte que le reliquat des ressources des chemins
vicinaux de cet exercice est de

Considant

Proffers are

J. Paquet,

Le 22 juin

1900

Approuvée
le 2 juillet
1900

Fait & délibéré, à Bonifacio, les jour, mois
& an que dessus.

not signed: A. Lantier & Monaghan Kingst.

L. Bagary - [illegible]

Ferry Ferry - Harbor - Capt. Wm. D. Carrigan

Leance du dix sept Juin mil sept cent;

2 expenditure

ont été adresses

2 Mr. L. Jones.

Préfect, le

20th June 1900

June

L'an mil neuf cent. Le dix sept du mois de Juin. à deux heures du soir
Le Conseil municipal de la commune de Bonifacio asssemblé au lieu
ordinaire de ses séances au nombre de dix huit en session ordinaire
sous la présidence de M. le Maire, en suite de la convocation
faite par M. le Maire, de la dite commune & le quatorze de mai
Présents: M. M. Minighetti F, Casabianca F, Oréghioni N,
Jacquemart D, Gazarro L, Gavino A. M. Maestroni Barthélemy.
Scamaroni E, Moncaglia P, Lanteri A, Carroga L, Pagano F,
Carroga P, Scamaroni S, Scaglia Jérôme, Scamaroni Quilès,
Oréghioni Antoine. Il a été en suite procédé à la nomination
d'un secrétaire dont le choix est tombé sur M. Minighetti François
quia accepté ces fonctions.

M. le Président expose que la commission Hospitalière de cette ville, par sa délibération en date du 8 Avril dernier ayant déterminé le renouvellement des eaux à ferme des enclos dénommés Triana de la Musella et Biaggio del Moro appartenant à l'Aspicce de cette ville il desmarre l'avis du Conseil Municipal. Le Conseil à l'unanimité des membres présents est d'avis qu'il y a lieu de mettre en adjudication les enclos sus désignés.

A Crucifixion

[Handwritten signatures and names:]
Jr. Casabianca, J. Lantier, Mestroni,
J. Searcy, Garine, A. Bonnet, Carver,
[illegible], *[illegible]*, H. Money,
[illegible], E. Pagony, King.

281

2 expéditions
ont été adresséesMr. le S. Préfet
le 24 juin 19002 expéditions
ont

Suite de la séance du dix-sept juin, mil neuf cent.
M^r le Président donne lecture d'une lettre de M^r le
Directeur des Postes & Télégraphes du Dept de la Corse
sur le point de savoir si le Conseil Municipal de cette
Commune, verrait des inconvénients à ce que les guichets
postaux soient fermés à midi, au lieu de quatre heures du
soir, les Dimanches & les jours fériés. Il prie le Conseil
de la Ville de Bonifacio, de vouloir bien lui faire connaître
par voie de délibération, ses sentiments sur les questions
ci-dessus.

Le Conseil ne voit aucun inconvénient à ce
changement d'heure de fermeture des guichets postaux
de la ville, les jours de Dimanche & les jours
fériés : A l'unanimité des membres présents
acquiesce au voeu exprimé par M^r le Directeur
des Postes & Télégraphes du Département de la
Corse.

Signés : A. Orsichioni A. Lantini J. Casabianca J. Monelli J. Tassi Minjola
J. Jouguemont Montanelli Garvina
Orsichioni Casabianca
J. Pagan

Suite de la séance du dix-sept juin mil neuf
cent. M^r le Président donne lecture du rapport
présenté par M^r Orsichioni M^r le 1^{er} Adjoint M^r le
De l'opération à laquelle s'est livrée la Commission
nommée par le Conseil Municipal avec l'assistance
du Receveur Municipal pour la confection du
budget de la présente année, par quel travail il résulte
qu'un excédent de recettes de 6.00 (six francs, soixante cf)
Le dit budget supplémentaire, présenté par M^r le
Maire, a été voté à l'unanimité des membres
présents à la séance.

Signés : A. Orsichioni Montanelli J. Casabianca J. Monelli J. Tassi Minjola
J. Jouguemont A. Lantini Garvina
J. Pagan

Vote

De la somme
de 313.04
part contribu-
tive de la
CommuneSur les dépenses
de l'assistance
médicale gratuite
en 1899Deux expédies
ont été adressés
Mr le S. Préfet
le 10 juillet 1900

H en Date du

2 juillet 1900

Séance extraordinaire Du huit juillet,
mil neuf cent.

L'an mil neuf cent, le huit du mois de juillet, à deux heures de relevée, le Conseil Municipal de la Ville de Bonifacio, assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jean-François Terra, maire, au nombre de dix-huit, en session extraordinaire: Présents: Messieurs Santini Philippe, Minichetti François, Orecchioni, Nicolas, Jaques - mast Vincent, Carino Antoine, Mazie, Maestroni, Bartolomeo, Castelli Emile, Camaroni Edouard, Monéglin Pierre, Lantieri Antoine, Lappera Laurent, Pagano François, Carrega Pierre, Semoroni Simon, Paglia, Camaroni Guilhem, Orecchioni Antoine. Il a été ensuite procédé à la nomination d'un secrétaire dont le choix est tombé sur Mr Santini Philippe qui a accepté ces fonctions. Mr le Président donne lecture d'une lettre de Mr le Sous-Préfet de Sartena, par laquelle, il lui fait connaître que les dépenses de l'assistance médicale gratuite en 1899, se sont élevées dans notre Commune à la somme de 782.62⁴ et que la part contributive de la Commune est de 313.04⁴.

Mr le Sous-Préfet prie Mr le Maire d'inviter l'Assemblée Communale à voter pareille somme. Le Conseil à l'unanimité ses membres présents, vote la somme de 313.04 ci-dessus, laquelle sera prélevée sur les fonds disponibles de la Commune. Ainsi délibéré, à Bonifacio, le dix, mois d'août mil neuf cent.

P. Pagano

A. Lantieri
CarregaConvocation en Séance extraordinaire Du vingt neuf juillet
mil neuf cent.

Séance extraordinaire Du Vingt-neuf
Juillet, mil neufcent

Nomination

d'une Commission

pour examiner

les modifications

à apporter

au tarif de

l'Octroi.

2 Expéditions

adressées à

M. le J. P. de

le 2 Août

1900

signée

le 8 Août 1900

Le 29 mil neufcent, le vingt-neuf juillet, à deux heures du soir, le Conseil municipal de la Ville de Bonifacio, assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean François Serra, au nombre de seize, en session extraordinaire ;

Présents : Messieurs Carrega Erosme, Minighetti François, Orecchioni Nicolas, Jacquemont Vincent, Gavino, Antoine Marie, Maestroni Barthélémy, Castelli Emile, Scamaroni Edouard, Monégli Pierre, Carrega Laurent, Pyano François, Carrega Pierre, Scamaroni Simon, Scaglia Jérôme, Scamaroni Quilicus, Orecchioni Antoine.

Il a été ensuite procédé à la nomination d'un secrétaire dont le choix est tombé sur Mr. Minighetti François qui a accepté ces fonctions.

Monsieur le Président donne lecture au Conseil d'une note de Monsieur le Sous-Préfet de Sartène pendue du vingt quatre juillet courant, l'autorisant à convoquer extraordinairement l'Assemblée municipale, à l'effet d'examiner les modifications qui il convient d'apporter au tarif de l'Octroi. Par suite une commission composée de : Messieurs Orecchioni Nicolas, Orecchioni Antoine, Minighetti François, Cantieri Antoine, Monégli Pierre & Santini Philippe a été nommée, laquelle présentera ultérieurement son rapport.

A. Santini
Minighetti
Orecchioni
Carrega
Jacquemont
Scaglia
Scamaroni

Suite de la séance ci-dessus.

Concession

à

titre gracieux

d'une parcelle

de terrain, au

Génie militaire

pour

déviation sur

le chemin cal

à Bocca di Valle.

Monsieur le Président communique au Conseil une lettre de Mr. le Commandant du Génie chef des services à Ajaccio, par laquelle, il demande de lui accorder une déviation du chemin, sis à Bocca di Valle, territoire de cette Commune pour lui faciliter l'accès des

2 expéditions
ont été adresséesMr. le S. P. de
le 2 Août

1900

forts construits à cet endroit. Attendu que la commission
commise pour examiner cette affaire, a constaté que
la susdite déviation n'apporte aucun préjudice à la
Commune, ou son peu d'étendue & que d'autre part, le
Génie militaire, se charge de lui donner, à ses frais, la
même superficie sur le terrain du voisin pour la re-
constitution du chemin; le Conseil à l'unanimité des
membres assistant à la séance, accepte les conditions
faites par le Génie M^e & lui accorde, à titre gracieux,
la déviation du chemin dont est demandée. Re priant,
toutefois, de bien vouloir accorder au Public, le
passage de la route qu'il va construire sur la propriété
de Madame Teretti Jérémie, sise au dit lieu
de Bocca di Valle.

Ainsi délibéré, à Bonifacio, les jour, mois &
an que dessus. —

S. Monney Scamaroni S. Pagano & Jacquemin
Gavina S. Scamaroni Carrega
J. Scagli
Maestroni &
Minigbetti A. Lantieri
Jacquemin

Don trente Juillet, mil neuf cent.
Convocation pour le cinq Août pour ouverture
de la session ordinaire d'Aout
La Maire,

Séance du cinq Août mil neuf cent.

Procès verbal
d'ouverture

L'an mil neuf cent, le cinq Août, à deux heures de
relevée, le Conseil s'est réuni en séance ordinaire, sous
la présidence de Mr. Jean. Francois Serro, maire.
Présents: Santini, Philippe, Minigbetti Francois,
Casabianca Francois, Orecchioni Nicolas, Jacquemin
Vincent, Gavina Antoine. Marie, Maestroni Simon,
Scamaroni Edouard, Monney Pierre, Lantieri Antoine,
Pagano Francois, Carrega Pierre, Scamaroni Simon, Scagli J.

Le marquis Quilicus, Orecchini Antoine. Un scrutin
ayant eu lieu, M. Santini Philippe a été élu secrétaire
du Conseil, à l'unanimité.

Le Maire,

[Signature]

[Signature]

N° 286

Adhésion

du
Conseil Municipal

la délibération

de

la Commission

de

l'Hospice

ayant pour

objet l'accep-

tation d'un

nouveau don

de 250 fr.

par Mr. le Cte

Pozzo di Borgo

au

dit Etablisse-

ment

2 Expéditions

ont été adressées

à Mr. le J. Préfet,

le 6 Août

1900

Monsieur le Président fait connaître au Conseil
que la Commission administrative de l'Hospice
civil de cette ville, par sa délibération, en date du onze
juillet dernier, a accepté le nouveau don de deux cent
cinquante francs (250 fr.) fait à notre Etablissement de
Charité par notre Représenté, Mr. le Comte Pozzo di Borgo
et lui a adressé, à cette occasion, l'expression sincère de
sa reconnaissance. Mr. le Président invite le Conseil
à bien vouloir s'associer au témoignage de reconnaissance
exprimé par la susdite Commission hospitalière envers
Mr. le Comte Pozzo di Borgo & donner son avis favorable.
L'Assemblée municipale s'inspirant des mêmes senti-
ments que la Commission administrative de l'Hospice,
à l'égard de Mr. le Comte Pozzo di Borgo, dit qu'il y a lieu
d'adhérer à la Délibération précitée.

[Signature]

fr. Casabianca

Orecchini

A. Lenti

[Signature]

Maestri

[Signature]

[Signature]

Suite de la séance

Mr. le Président expose au Conseil, la nécessité
d'établir une balustrade dans la salle des séances à la
Mairie pour servir de séparation du Conseil d'avec
le public. Le Conseil vu l'opportunité de la
proposition de Mr. le Président, y adhère à l'unanimité.
Les membres présents à la séance et vote pour cette somme
de cent francs

[Signature]

fr. Casabianca

Orecchini

A. Lenti

[Signature]

Maestri

[Signature]

[Signature]

Etablissement

d'une balus-

trade dans

la salle des

séances

Deux copies

adressées

à Mr. le J. P.

le 14 Août 1900

Approuvé

le 31 Août

1900